



CONSEIL MUNICIPAL DU 1^{er} JUIN 2023

RAPPORT DE PRESENTATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2022

Le compte administratif qui vous est présenté dans ce rapport constate l'exécution budgétaire de l'année 2022. Il fait état d'une progression des recettes réelles de fonctionnement de 11.77% et des dépenses réelles de fonctionnement à hauteur de 4.41%.

Par conséquent, le volume de l'épargne s'améliore de 114.45%, passant de 918 049,83 € en 2021 à 1 968 755,29 € en 2022.

Cette épargne brute qui résulte de la différence entre les recettes et les dépenses réelles de fonctionnement, constitue le socle de la capacité de financement des projets d'investissement. Conjuguée avec les subventions, l'emprunt et le fonds de compensation de la TVA, elle permet de réaliser notre programme d'équipement. Il est important de souligner que l'épargne brute présente un « effet amplificateur » au regard des subventions et du F.C.T.V.A. Plus l'épargne brute est élevée, plus le F.C.T.V.A. et les subventions sont susceptibles d'augmenter.

Le niveau de l'épargne brute de 2022 s'est nettement amélioré par rapport à celui de 2021 qui était particulièrement bas. Notre épargne brute remonte ainsi à son niveau moyen des exercices 2019-2020.

Cette évolution s'explique par une forte progression des recettes de fonctionnement dont une partie est liée à des facteurs conjoncturels (cessions immobilières, décalage d'encaissement de certaines dotations).

Mais les dépenses de fonctionnement ont, elles aussi progressé, notamment en raison de l'inflation qui impacte le chapitre des charges à caractère général, mais aussi en raison de l'évolution du chapitre des charges de personnel qui augmente de 2.18%

La section d'investissement présente un volume en baisse avec un montant réalisé de 3 390 427,04 € en dépenses, et 4 194 450,04 € en recettes dont 1 854 904,87 € de subventions perçues, 739 545,17 € de FCTVA et 1 600 000 € d'emprunt.

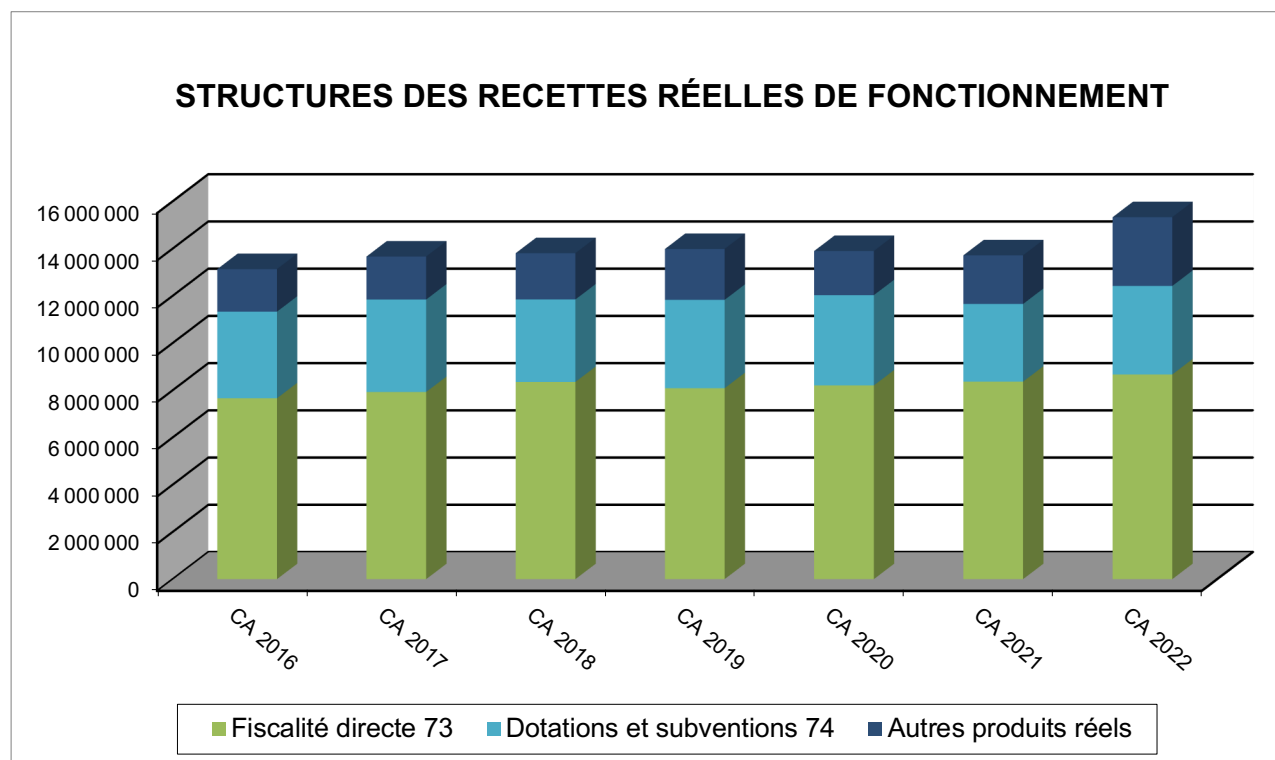
Après trois années consécutives marquées par des volumes d'investissements particulièrement élevés, l'année 2022 marque donc le pas et redescend à un niveau de crédits de paiements proche de ceux des années 2017-2018.

Même si la mise en œuvre de certains projets, comme l'extension de l'école Jean Crespi a été décalé dans le temps, l'exercice 2022 a financé d'autres opérations comme des travaux d'aménagement des espaces extérieurs et de loisirs, des travaux de rénovation à l'école Langevin Wallon, des acquisitions de véhicules pour les services municipaux, des acquisitions de matériels dans le secteur informatique, des écoles, etc...

LES RECETTES DE FONCTIONNEMENT

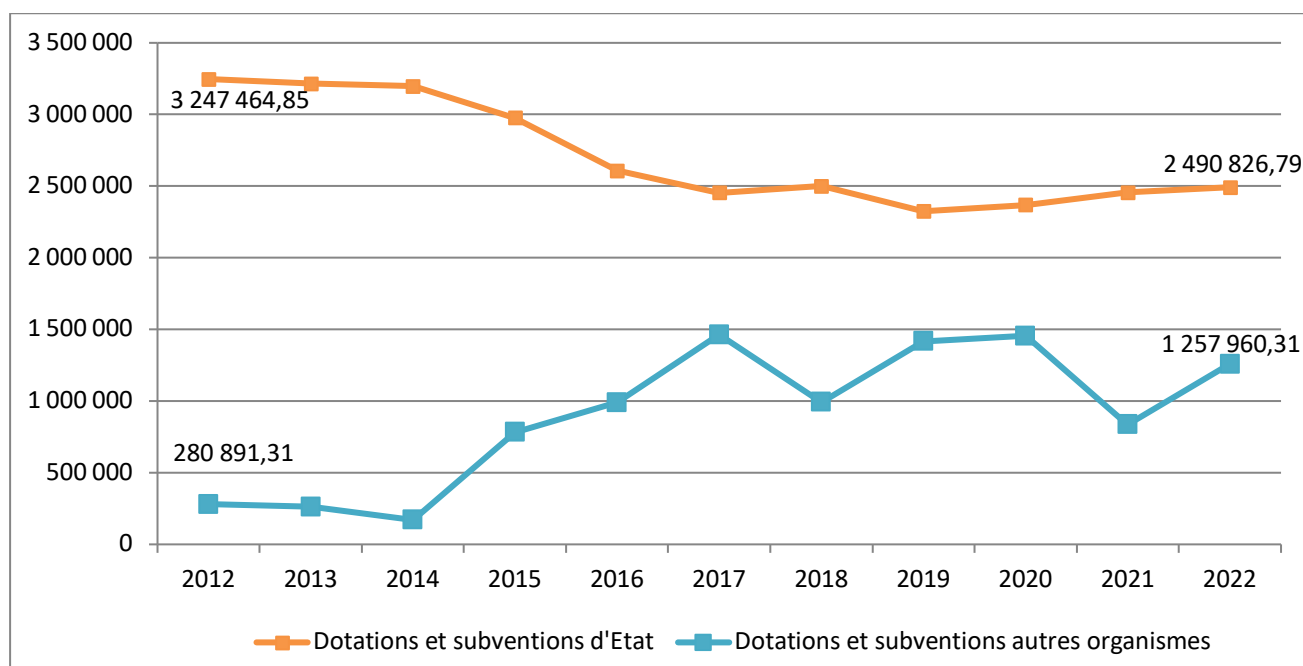
Pour la première fois depuis la crise sanitaire, le volume des recettes de fonctionnement dépasse celui de 2019. Cette évolution est liée au fonctionnement de nos services publics (restauration, crèches, périscolaire) mais aussi à la hausse artificielle des dotations, du fait du versement en 2022 de financements de la CAF au titre de 2020 et 2021.

Ainsi, **les recettes de fonctionnement progressent de 11.77%**, avec une variation hétérogène selon les chapitres.



LES DOTATIONS ET SUBVENTIONS

Le chapitre des dotations et subventions augmente de 13.92% après une baisse de 13.94% en 2021, essentiellement en raison des décalages des versements des dotations par la CAF d'un exercice à l'autre.



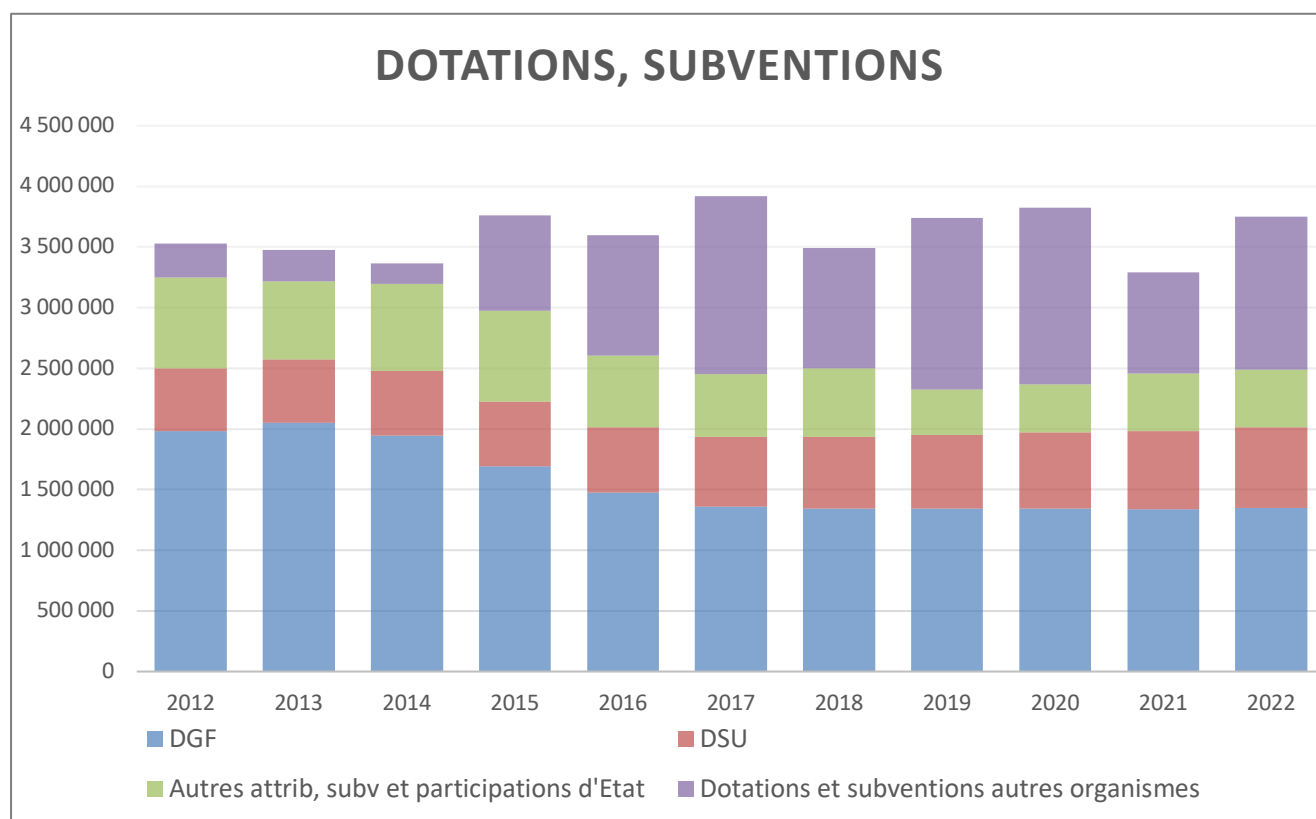
Les dotations d'Etat se stabilisent depuis quelques années après une baisse constante depuis 2011. Dans le détail, elles évoluent de la manière suivante :

- Dotation Globale de Fonctionnement : 1 349 214 €, +0.86 %
- Dotation de Solidarité Urbaine : 662 802 €, soit +2.78%
- Dotation Nationale de Péréquation : 152 554 €, soit -1.93%

Les financements de la Caisse d'Allocations Familiales perçus en 2022 s'élèvent à 1 149 894,30 € contre 766 215 € en 2021 et 1 412 213 € en 2020. Cette évolution erratique des financements s'explique par un retard dans la prise en charge des bilans annuels par la CAF concernant les actions liées au CEJ (Contrat Enfance Jeunesse) en 2021 qui se sont reportés sur l'exercice 2022.

Ces sommes intègrent également les financements liés au fonctionnement des crèches et des structures d'accueils périscolaires ainsi qu'un reliquat de l'aide exceptionnelle COVID versée aux communes pour compenser la diminution d'activité à la suite de la fermeture partielle des crèches durant la crise sanitaire.

Le maintien des dotations et subventions à leur niveau actuel est essentiel à l'équilibre du budget de fonctionnement. Notre politique dynamique de cofinancements contractuels, et l'augmentation du nombre d'habitants qui impacte positivement les dotations ainsi que les bases fiscales doit être poursuivie.



LES IMPÔTS ET TAXES

Le chapitre de la fiscalité progresse de 3.65% en 2022 avec un montant total de produits de 8 669 474 €. Ce volume représente un peu plus de 56.5% des recettes réelles de fonctionnement de la commune, ce qui est légèrement inférieur au niveau moyen des exercices précédents qui se situe autour de 58%. Cela s'explique par une progression importante du chapitre des produits d'exploitation cette année.

Dans le détail, le produit des contributions directes s'élève à 5 645 895 €, soit une hausse de 4.95% par rapport à 2021. Cela est dû à la revalorisation des bases par la Loi de Finances 2022 de 3.4% et à l'augmentation physique des bases.

Pour mémoire, le produit de la TH n'est plus dédié à la commune qui perçoit à la place le produit de la part départementale du foncier bâti, une fois le coefficient correcteur appliqué. Ce mécanisme de compensation permet une stabilité de recettes fiscales liées à la TH pour la collectivité mais il neutralise la dynamique des bases sur une partie non négligeable de nos recettes fiscales.

Pour les autres composantes du chapitre, on constate une progression de 21.86% des recettes de la taxe additionnelle aux droits de mutation qui s'élèvent à 625 231,41 € contre 513 092,23 € en 2021.

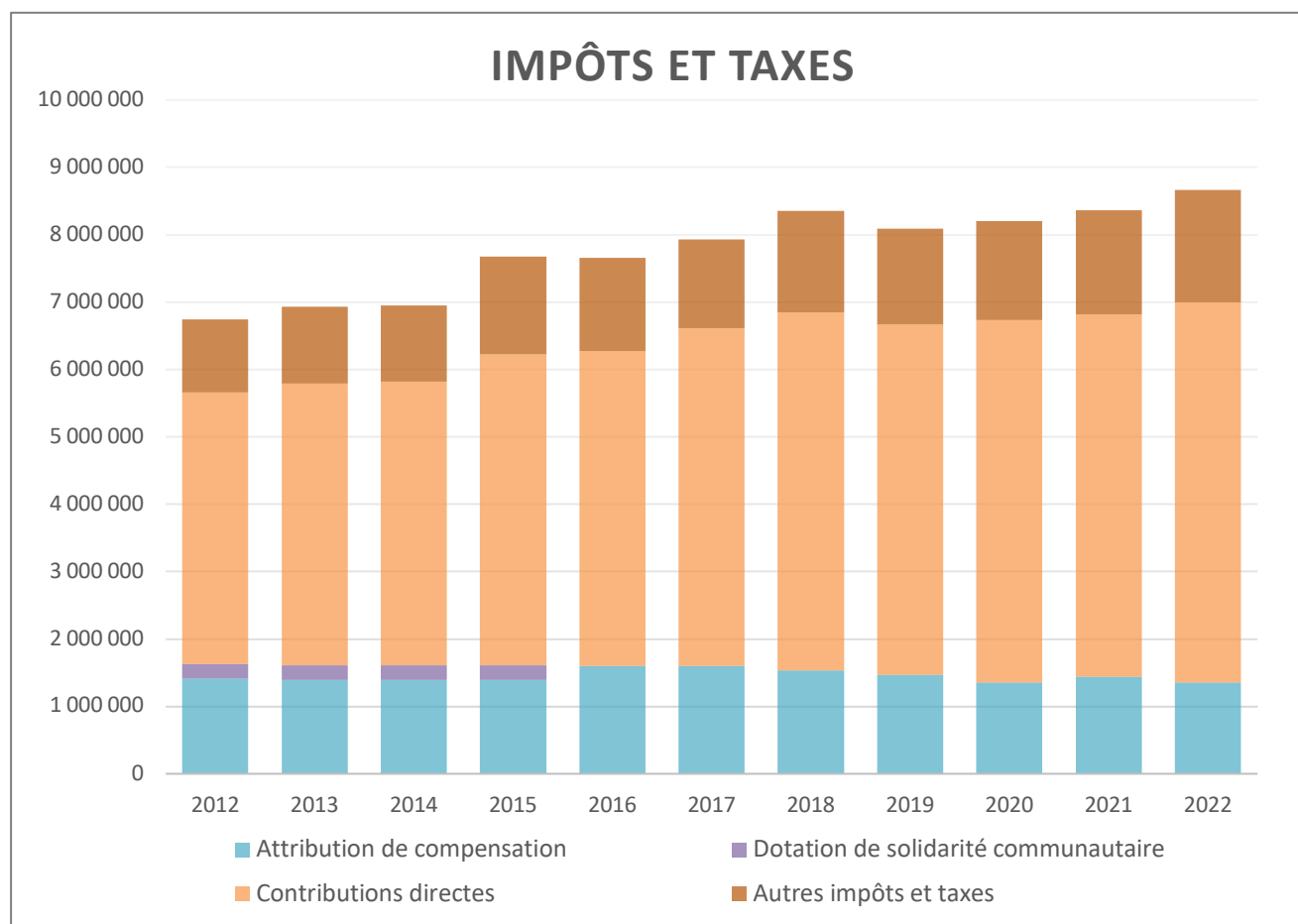
Le montant de la taxe sur les déchets stockés perçu en 2022 est de 369 919,40 €, ce qui représente une baisse de 1.01% par rapport à l'exercice 2021.

Le produit de la taxe sur les pylônes électriques augmente de 2.61% avec un montant total de 170 816,00 €, tout comme celui de la taxe sur la consommation finale d'électricité qui s'élève à 207 642,50 €, soit une hausse de 6.77%.

L'AC (Attribution de Compensation) versée par la Métropole en 2022 pour un montant de 1 355 907 € a diminué de 82 940 € par rapport à 2021.

En effet, dans le cadre d'une convention de gestion, la commune exerce pour le compte de la Métropole, la compétence « éclairage public » (maintenance, entretien du réseau d'éclairage public, fourniture d'énergie). En fonction des sommes payées par la commune et justifiées auprès des services métropolitains dans le cadre de cette convention de gestion, le montant annuel de l'AC est révisé pour tenir compte de ces sommes. Toutefois, en 2022 la régularisation de l'AC selon les dépenses justifiées pour l'année 2021 n'a pas été effectuée par la Métropole. La commune a donc perçu le montant de l'AC dite socle. La régularisation devrait intervenir sur l'exercice 2023.

Enfin, le montant net du FPIC (Fonds national de Péréquation des recettes fiscales Intercommunales et Communales), reversé par la Métropole s'élève à 168 253 € contre 172 088 € en 2021.



LES PRODUITS DES SERVICES ET DU DOMAINE et AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE

Ces deux chapitres regroupent les recettes issues du fonctionnement des services publics municipaux (restaurations scolaire et seniors, crèches, EJmS) ainsi que les loyers et redevances.

Le chapitre 70 qui constate les produits des services et du domaine, continue sa progression et atteint 1 751 042,40 €. Cela représente une hausse de 12.23 % par rapport à 2021, après une hausse de 18.39% en 2021. Il dépasse son niveau d'avant crise COVID puisque qu'il augmente de 12.55% par rapport à 2019. Cette évolution s'explique notamment par la mise en place en septembre 2022 de la tarification sociale et la modification des modalités de réservation et de facturation des repas dans le secteur scolaire.

Dans le détail, on constate que les participations des familles au fonctionnement des services de la restauration scolaire et des activités périscolaires s'élevaient à 409 982,80 € contre 318 847,30 € en 2021, 207 949,12 € en 2020 et 410 614,33 € en 2019. Nous atteignons donc pour la première fois les chiffres d'avant crise.

Les recettes du service de restauration dans les foyers seniors ont également progressé avec un montant perçu de 42 276 € contre 8 469,50 € en 2021. Ce service reprend donc progressivement son activité mais peine à retrouver son niveau de 2019 puisque les recettes dans les foyers seniors représentaient alors 81 068 € de recettes.

Par ailleurs, le montant des participations des familles au service des crèches municipales continue à progresser et dépasse le montant référence de 2019, avec un total perçu de 362 216,19 € contre 270 941,71 € en 2021 et 349 734 € en 2019.

De la même manière, la facturation pour la participation aux activités de l'EJmS progresse avec un montant de 30 320 € contre 25 959,20 € en 2021, retrouvant le niveau des moyennes annuelles que nous connaissions avant la crise du COVID.

Enfin les produits de la régie de location des salles municipales atteignent un montant de 13 900 €, soit une hausse de 109% par rapport à l'année dernière.

Le chapitre 75 des produits de gestion courante, qui comporte pour l'essentiel les revenus des immeubles, connaît une tendance inverse avec une baisse de 11.95%.

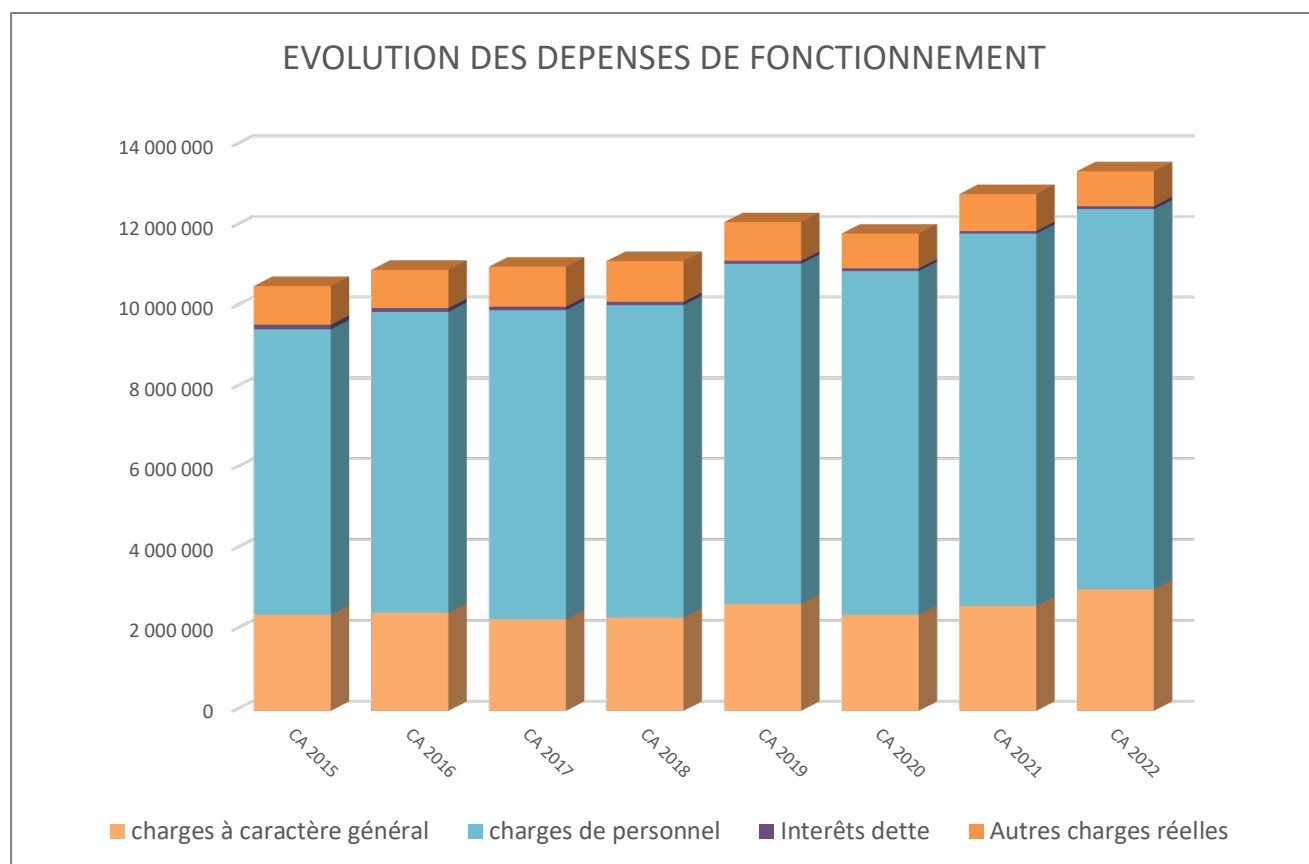
En effet, les loyers des logements, commerces et autres bâtiments de la commune, qui représentent plus de 90% de ce chapitre, diminuent de 10.6% avec un montant total perçu de 188 449,96 €. En effet, certains logements sont inoccupés car ils font actuellement l'objet de travaux dans le cadre du programme de réhabilitation exemplaire de nos logements à vocation sociale.

L'évolution globale de nos recettes réelles de fonctionnement est donc favorable, même si une partie de cette progression est conjoncturelle.

La tendance à la hausse est aussi constatée pour les dépenses réelles de fonctionnement qui ont commencé, dès 2022, à être impactées par l'inflation.

LES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

Les dépenses réelles de fonctionnement s'élèvent en 2022 à 13 361 726,22 €, ce qui représente une **hausse de 4.41%** par rapport à l'exercice 2021. Cette augmentation s'explique par la hausse des chapitres des charges à caractère général et des charges de personnel.



LES CHARGES DE PERSONNEL

Les charges de personnel s'élèvent pour 2022 à 9 419 995,61 € contre 9 219 246,73 € en 2021. Le chapitre augmente ainsi de 2.18% après une hausse de 8.33% en 2021 ; 1.04% en 2020 ; 8.84% en 2019 et 1.09% en 2018.

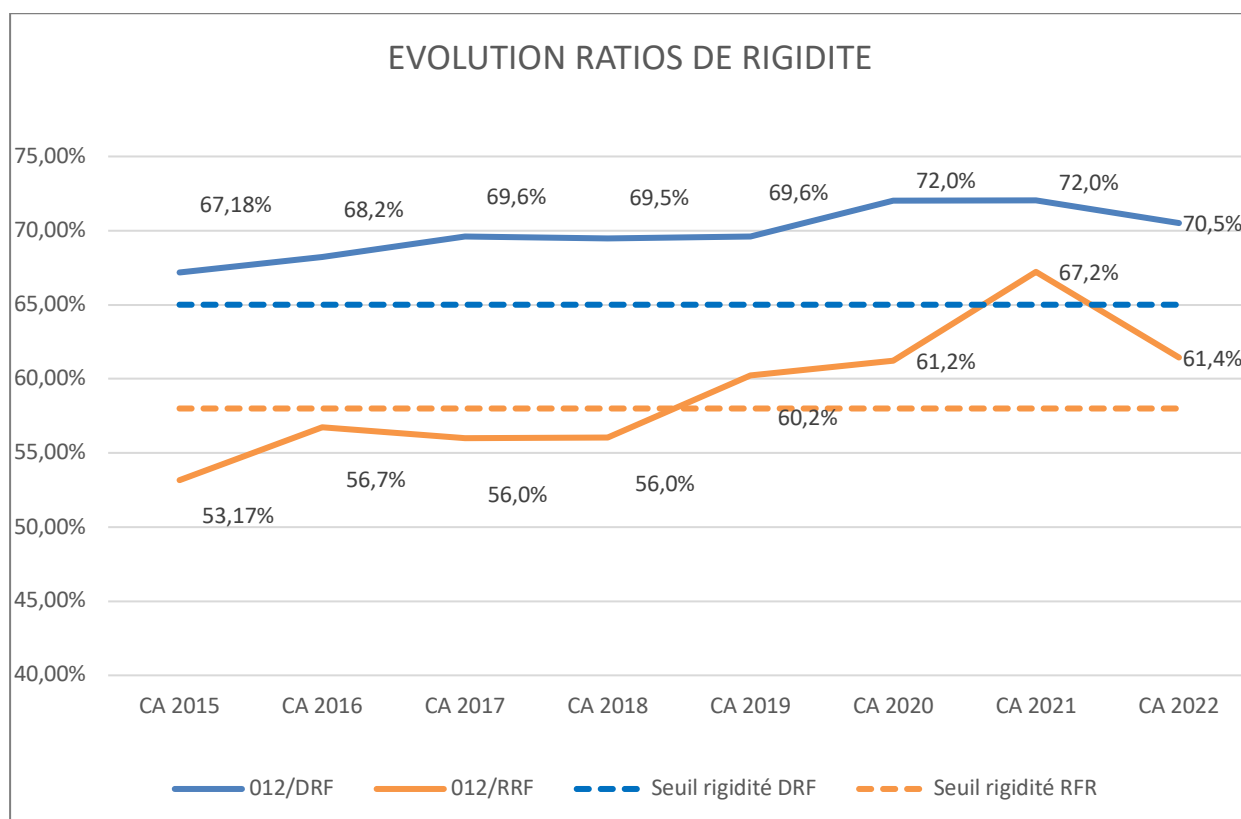
Après une forte progression en 2021 qui était la conséquence des contraintes de gestion des effectifs pendant la crise sanitaire, la progression de la masse salariale fléchit.

Pour l'année 2022, l'augmentation du chapitre s'explique en partie par des mesures nationales comme la revalorisation des carrières des agents de catégorie C, le relèvement du minimum du traitement au 1er mai 2022 ainsi que la revalorisation du point d'indice de 3,5% au 1er juillet 2022.

Cette dernière mesure a impacté le budget 2022 à hauteur d'environ 100 000 €.

Par ailleurs, l'augmentation de l'absentéisme existant au sein de la collectivité (maladies ordinaires/accidents professionnels et maladies professionnelles) ainsi que des demandes de travail à temps partiel thérapeutique qui obligent le recrutement d'agents contractuels de remplacement ou de vacataires, vient peser sur le budget de la collectivité.

Enfin, le GVT (Glissement Vieillesse Technicité), la progression des carrières des agents expliquent également la progression du chapitre.



Le ratio « Dépenses de personnel / Dépenses de fonctionnement » très utilisé pour comparer le poids de la masse salariale des collectivités entre elles (le taux de 65 % est communément admis comme une moyenne haute) suit une évolution assez comparable à celui des « Dépenses de personnel / Recettes de fonctionnement », ratio moins répandu mais plus pertinent, parce qu'il mesure nos dépenses de personnel par rapport à notre capacité à les honorer. L'évolution de nos courbes montre qu'il n'y a pas de transfert des charges de personnel vers les autres charges courantes.

L'objectif de ne pas dépasser le taux de 65 % pour le premier ratio a été atteint jusqu'en 2014. Depuis il est dépassé, en raison notamment de la hausse des remplacements de personnels et de la baisse des charges de gestion courante. L'évolution s'est stabilisée entre 2017 et 2019 avant de repartir fortement à la hausse en 2020 pour des raisons conjoncturelles. En effet, la chute des charges à caractère général en raison du contexte sanitaire explique ce résultat pour les années 2020 et 2021.

En 2022, le ratio recule à 70.6% grâce à la moindre progression du chapitre 012.

On peut faire le même constat pour le ratio des « Dépenses de personnel / Recettes de fonctionnement ». La diminution des recettes réelles de fonctionnement du fait des mesures sanitaires fait augmenter ce ratio en 2020 pour dépasser les 61%. Rappelons que le seuil de rigidité fixé à 58 % a été franchi pour la première fois en 2019 par l'effet conjugué du niveau élevé du chapitre 012 (nouveau service municipal et dépenses exceptionnelles) et de la hausse modérée des recettes.

En 2022, le ratio s'améliore nettement en raison de la forte progression des recettes de fonctionnement conjuguée à une moindre augmentation des charges de personnel en raison de la fin de la pandémie.

LES CHARGES A CARACTERE GENERAL

Sur l'exercice 2022, les charges de gestion courante s'élèvent à 3 005 175,62 €, ce qui représente une augmentation de 15.68% par rapport à celles de 2021.

Cette évolution s'explique essentiellement par la flambée des prix de l'énergie et la hausse des prix dans de nombreux secteurs.

Ainsi, les plusieurs postes voient leurs dépenses augmenter du fait de l'inflation :

- Les coûts d'électricité augmentent de 331 537 €, soit une variation de + 89%. Notre fournisseur nous a annoncé une hausse des tarifs de 127% en début d'année 2022. Les mesures visant à faire baisser nos consommations électriques ont donc permis d'amortir la hausse.
- L'achat des denrées alimentaires des secteurs scolaires, seniors et crèches augmentent de 82 035 €, soit + 25.55% par rapport à 2021,
- Les carburants : + 8 274 €, soit une hausse de 59.94%,
- Les contrats de maintenance augmentent de 30.02% ce qui représente une hausse de 66 936 € sur l'année. Les secteurs concernés sont essentiellement l'éclairage public et l'informatique.

D'autres coûts ont augmenté en dehors du contexte inflationniste :

- Les frais de formation des agents progressent de 250.86% passant de 13 309 € en 2021 à 46 696 € en 2022. Cela s'explique par la transmission, en 2022, par le CNFPT des factures relatives à des formations ayant eu lieu entre 2019 et 2021.
- Les charges de copropriété des logements sont en hausse de 15 153 €, soit 158.9 % d'augmentation,
- Les frais de télécommunications progressent de 6 075 €, soit + 10.28%.

Par ailleurs, certaines dépenses de fonctionnement diminuent :

- Les réparations de matériels et équipements divers : 33 495 € de dépenses mandatées en moins, soit une baisse de 58.71%,
- Les prestations d'entretien de terrains (élagages, abattages d'arbres, entretien dans les cimetières) sont en recul de 14 320 €, soit une baisse de 23.54% du fait de la prise en charge de l'entretien des arbres de certains espaces publics par les services de la Métropole,
- Les consommations de gaz diminuent de 29 372 €, soit - 23.09%,
- Les fournitures et produits d'entretien : 99 459 € ont été mandatés, soit un recul de 10.48% par rapport à 2021,
- Les honoraires dans les secteurs ressources humaines, administration générale, droits des sols sont en baisse de 33.97% ce qui représente une économie de 21 374 €. Cette baisse est essentiellement imputable à la fin du recours à des organismes spécialisés pour le recrutement d'agents de remplacement dans les crèches.

La crise énergétique explique la majeure partie de la hausse du chapitre. En effet si l'on neutralise les 331 567 € de dépenses d'électricité supplémentaires, la progression du chapitre 011 est ramenée à 2.30%.

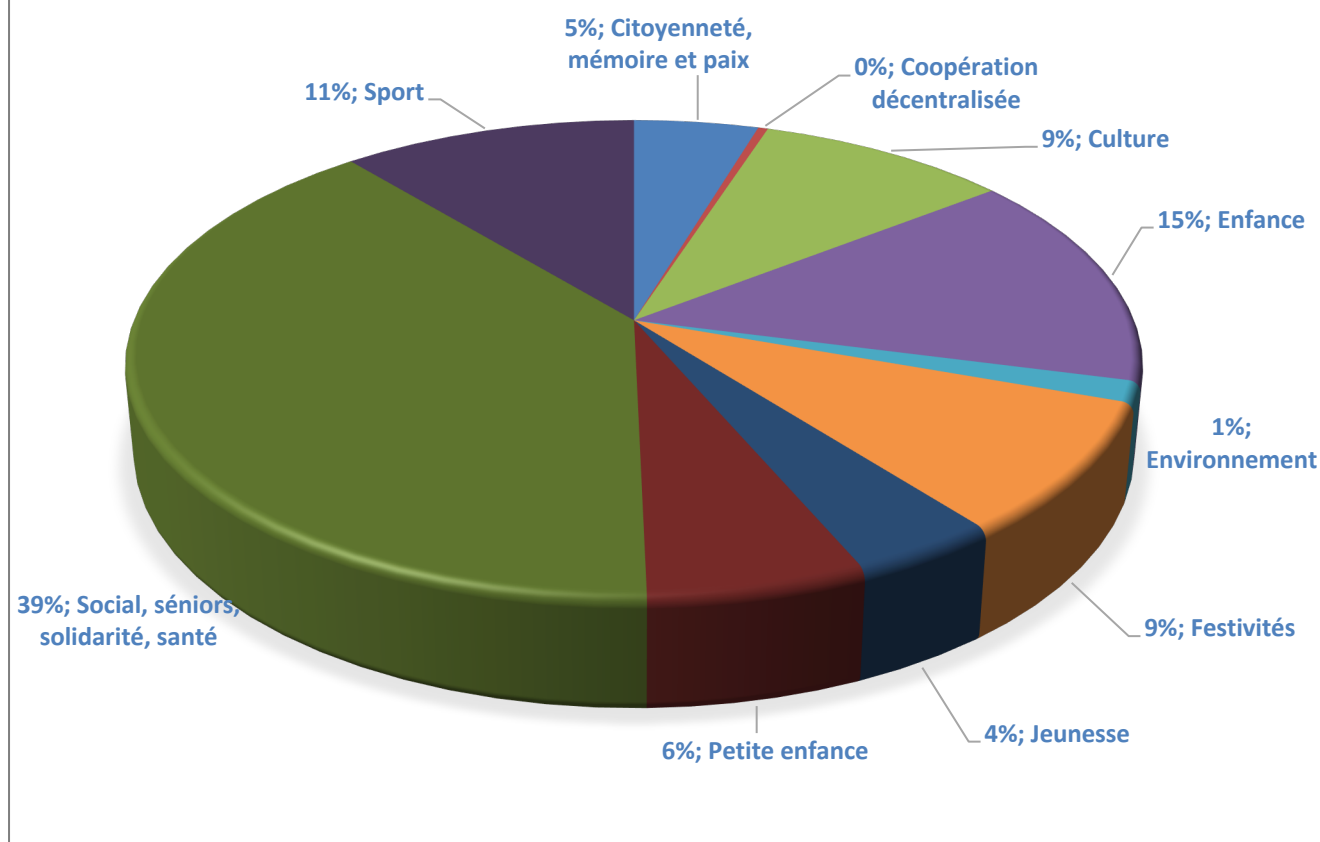
SUBVENTIONS VERSEES AUX ASSOCIATIONS

Le montant des subventions versées aux associations s'élève à 534 347,32 € dont 48 000 € de subvention d'équilibre au CCAS.

En 2022, afin de mieux répondre aux objectifs de relance et de développement de la vie associative un outil d'accompagnement a été mis en place en concertation avec les acteurs locaux. Cet outil comporte un formulaire de demande de subvention qui sert de tableau de bord des actions sur lesquelles la municipalité apporte une aide financière. Il établit un lien qui implique que désormais le service de la vie locale se positionne comme un pôle d'appui à la vie associative.

Ainsi, en fonction des dossiers déposés par les associations, les subventions de fonctionnement ont été globalement reconduites. Nous avons ainsi veillé à ne pas pénaliser le secteur associatif et à soutenir les associations qui nous ont sollicités pour la mise en œuvre de leurs projets.

SUBVENTIONS VERSEES AUX ASSOCIATIONS



LES INTERETS DE LA DETTE

Les charges financières de l'exercice 2022 s'élèvent à 67 880,93 €. Malgré une hausse de 13.37% par rapport à 2021, les frais financiers de la commune se situent à un niveau inférieur à celui de la moyenne de la strate.

Cette hausse s'explique par la contractualisation en 2022 de deux emprunts de 700 000 € puis 900 000 €. Nous avons dès le Budget primitif réévalué le volume d'emprunt annuel pour permettre le financement des opérations prévues en 2022. Puis l'élaboration du Budget Supplémentaire 2022 avait révélé la nécessité de financer la section d'investissement par l'inscription de 900 000 € d'emprunt supplémentaires, et ce afin de ne pas « piocher » sur le faible résultat disponible en fonctionnement. Cela nous avait également permis d'anticiper la montée des taux d'intérêts amorcée en fin d'année 2022, en avançant une partie du besoin d'emprunt de 2023.

Le prêt de 700 000 € a été contracté auprès du Crédit Mutuel Méditerranéen au mois de juillet 2023, avec un remboursement sur 15 ans au taux fixe de 1.80%.

Le second emprunt, pour un montant de 900 000 € a été signé au mois de novembre 2022 pour 15 ans au taux fixe de 3.00%.

Le taux moyen de remboursement de l'ensemble de la dette en cours est de 2.10%.

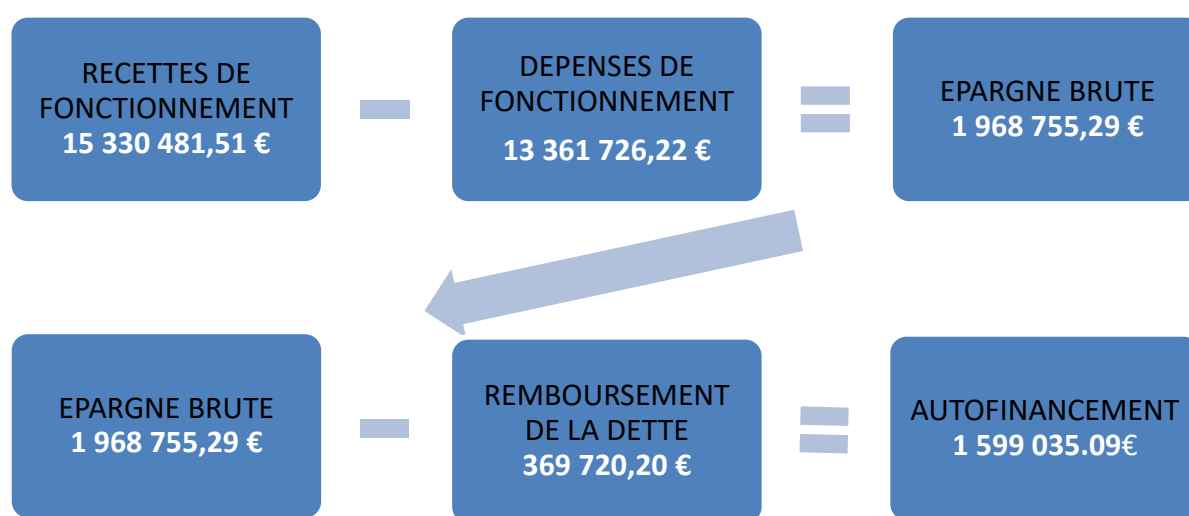
Le montant des charges financières par habitant pour la commune est de 5 €, contre 21 € en moyenne pour les communes de notre strate.

Le stock de dette est composé pour 79.8 % par des emprunts à taux fixes et pour 20.2 % par des emprunts indexés sur le livret A.

| | Montant | Montant par septémois | Montant moyen de la strate par habitant |
|----------------------------|-------------|-----------------------|---|
| Encours de la dette | 5 025 331 € | 340 € | 816 € |
| Annuité de la dette | 437 601 € | 38 € | 106 € |

Notre encours de dette ainsi que le montant de l'annuité de notre dette par habitant restent inférieurs de plus de la moitié des niveaux moyens des communes de notre strate.

LA CONSTITUTION DE L'ÉPARGNE POUR FINANCER LES DEPENSES D'INVESTISSEMENT



Notre épargne brute remonte à son niveau moyen des exercices 2019-2020 grâce à une progression des recettes de fonctionnement plus importante que celle des dépenses. L'amélioration de notre épargne brute est actée pour 2022 mais son évolution sur les trois prochains exercices est incertaine. Elle est en partie liée à des facteurs conjoncturels de hausse des recettes (cessions immobilières, décalage d'encaissement de dotations). Mais la tendance à la hausse des dépenses de fonctionnement, elle, est structurelle (inflation, hausse des effectifs dans les écoles, GVT, etc...).

L'autofinancement net disponible pour les investissements s'élève à 1 599 035,87 € une fois le capital de la dette remboursé. Après une forte baisse en 2021, il remonte de 12.45% mais reste tout de même en deçà du niveau moyen des 5 années précédentes qui se situe autour de 1 915 000 €.

L'autofinancement ainsi que les financements croisés ont permis de mettre en œuvre un programme d'investissement de 3 390 427,04 € dont 1 050 858,05 € d'acquisition de biens immobiliers. Ce montant était de 7 135 078,54 € en 2021 et 6 323 260,90 € en 2020.

Depuis l'exercice 2014 le niveau des investissements est très élevé avec un montant moyen mandaté de 5,3 millions d'euros par an. Après trois années consécutives de volumes d'investissements particulièrement élevés, l'année 2022 est en recul.

Ainsi, avec près de 3,4 millions d'euros investis, la section d'investissement redescend à un niveau de crédits de paiements proche de ceux des années 2017-2018.

Nous avons fait le choix en cours d'exercice de reporter certaines opérations pour des raisons techniques et/ou financières :

- Extension du groupe scolaire des Castors Isabella : l'opération initialement prévue à l'été 2022 a été reportée pour des questions techniques à l'été 2023.
- Réhabilitation de la Bastide Val Fleuri et transformation en ALSH : un report de l'opération a été décidé en fin d'année 2022 afin de finaliser les études techniques, affiner l'enveloppe financière du projet et trouver d'autres financements.
- Réalisation d'un espace voué à l'économie sociale et solidaire dont une ressourcerie : le report de l'opération a également été acté afin de finaliser les études techniques et financières.

La mise en œuvre de ces deux derniers projets concomitamment avec l'extension du groupe scolaire Jean Crespi et le programme de réhabilitation exemplaire de logements n'était viable ni sur le plan financier ni sur le plan matériel.

Les subventions perçues en 2022 en lien avec nos opérations d'investissement s'élèvent à 1 854 904,87 €, ce qui représente un taux de cofinancement de 55%. Ce chiffre est plus élevé que la moyenne de ces dernières années en raison du montant en baisse de nos dépenses d'investissement mais aussi de la hausse des financements encaissés sur l'exercice 2022.

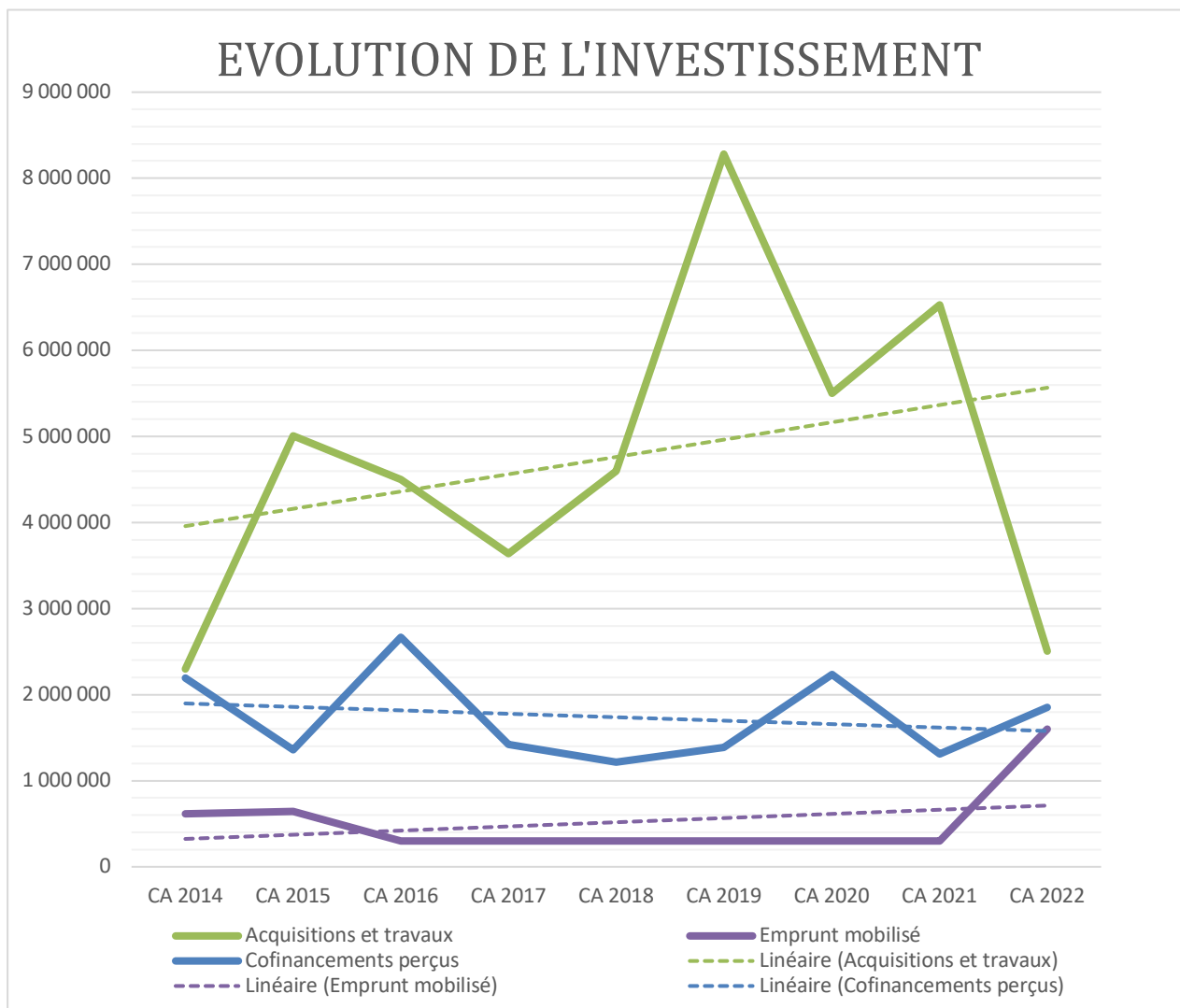
Le Contrat Départemental de Développement et d'Aménagement (CDDA) 2019-2021 est une composante majeure de notre section d'investissement. Il représente un financement global de 3 994 458 € sur 3 ans. A ce contrat pluriannuel viennent s'ajouter des dispositifs d'aide aux travaux de proximité attribués chaque année pour un montant moyen de 59 500 € par dossier, ainsi que les dossiers d'aides à l'investissement obtenus auprès de l'Etat (DETR, DSIL, etc...) et de la Région.

Ils permettent de financer la majeure partie de nos projets d'investissement et d'atteindre un taux de cofinancement moyen de 45% sur les 5 dernières années.

Le programme d'investissement mis en œuvre en 2022 dans de nombreux secteurs est composé de diverses opérations, parmi lesquelles :

- Les travaux de rénovation des locaux de l'école maternelle Langevin Wallon et la réhabilitation des sanitaires,
- La réfection d'une partie de la cour de récréation de l'école élémentaire Langevin Wallon,
- Les travaux de confortement de falaises et de fronts rocheux,
- L'installation de toilettes automatiques place Didier Traroni,
- La réfection des allées et de la voirie du cimetière de la Haute Bédoule,
- Les études du programme de réhabilitation exemplaire des logements locatifs communaux,
- Les études des travaux d'extension du groupe scolaire Jean Crespi,
- L'acquisition de véhicules pour la police municipale, l'EJmS et le service technique,
- Une partie de la part communale pour les travaux de résorption des points noirs du bruit à la Basse Bédoule,
- Des travaux d'aménagements de jardins partagés, d'aménagements paysagers et plantations et des diagnostics écologiques,
- L'acquisition d'équipements numériques et informatiques pour les écoles élémentaires, la médiathèque et les services municipaux.

A ces opérations s'ajoutent, comme chaque année, des programmes pluriannuels de renouvellement des équipements pour la restauration, les équipements sportifs, les établissements scolaires et la petite enfance.



Depuis 2014, le montant consacré à l'investissement est important et en progression, malgré des paramètres budgétaires peu favorables. La baisse des dotations, la réforme de la fiscalité, sont compensés par un endettement modéré et un effort constant de maîtrise des charges courantes. Les années 2019, 2020 et 2021 avaient atteint des montants exceptionnels en dépassant les 7 millions d'euros investis en moyenne.

En 2022, ce montant est en net recul en raison de la modification du calendrier de mise en œuvre de plusieurs opérations structurantes, notamment l'extension de l'école Jean Crespi à l'été 2023.

L'exercice 2023 devrait voir son volume d'investissement remonter.

La mise en œuvre du budget 2022 a été réalisée dans un contexte de crise de l'énergie et de démarrage d'un contexte inflationniste global qui a impacté nos charges à caractère général. Le dynamisme retrouvé des recettes liées au fonctionnement de nos services publics, la progression de nos bases fiscales et l'encaissement des dotations de la CAF des années précédentes ont permis d'améliorer notre niveau d'épargne brute.

Le volume de notre section d'investissement a diminué de manière conjoncturelle en raison du report de certaines opérations d'envergure mais il devrait repartir à la hausse dès l'exercice 2023 avec l'extension du groupe scolaire Jean Crespi et les travaux de réhabilitation exemplaire des logements à vocation sociale. Maintenir un niveau d'investissement ambitieux est indispensable à moyen terme pour la mise en œuvre de notre programme pluriannuel d'investissement.
